

Achat et échange de terrains

Le Conseil municipal

charge M. Louis Nani de négocier 1°) les achats de terrains nécessaires aux limites de protection des sources, emplacements des réservoirs, etc.

2°) une parcelle de La 70 appartenant aux comités Marchal relevant la rue de l'Esprit au chemin du cimetière.

3°) un échange d'un terrain appartenant à la Commune lieu dit "Trois Fontaines" contenance pour un terrain appartenant à M. le Marquis de Lami lieu dit "Les Fontaines" et l'autre aux Drouins. contenance